

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné le règlement RCA08-08-0003-31 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats, a été adopté le 25 juin 2024.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal, le 6 juillet 2024

Benoit Turenne
Secrétaire substitut du conseil d'arrondissement

Je, soussigné, Benoit Turenne, secrétaire substitut du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, certifie que l'avis qui précède a été affiché au bureau d'arrondissement le 6 juillet 2024, que la version française de cet avis a été insérée dans l'édition du 6 juillet 2024 du journal Le Devoir, journal circulant sur le territoire de l'arrondissement, en conformité avec l'article 345 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., C-19, tel qu'amendé).

Montréal, le 6 juillet 2024.

Benoit Turenne
Secrétaire substitut du conseil d'arrondissement